



L'UNSA Défense maîtrise les dossiers confiés et est vigilante aux situations individuelles des personnes qui se sont signalées à elle. Ses élus, compétents et responsables, rendent compte régulièrement de leurs actions. Ils savent lorsque cela est nécessaire, interpeller l'administration.

## INFORMATIONS SUR LA CAP

Ayant voté contre la loi de transformation de la Fonction publique, l'UNSA ne fera pas l'économie de vous exposer, ici, l'évolution en matière de CAP.

En instituant les CAP de catégorie C, B et A, la loi vient supprimer les CAP de corps. Toutefois, cette création ne supprime pas les corps d'appartenance de chaque agent.

L'UNSA Défense a donc fait le choix de continuer à exprimer vos revendications pour chaque corps que vous retrouverez sur notre site "Je vote UNSA Défense".



01.42.22.37.02



[www.facebook.com/UNSADefense](https://www.facebook.com/UNSADefense)



[federation@unsa-defense.org](mailto:federation@unsa-defense.org)



Unsa defense diffusion



[portail-unsa.intradef.gouv.fr](https://portail-unsa.intradef.gouv.fr)



@UnsaDefense



[www.unsa-defense.org](https://www.unsa-defense.org)

UNSA Défense 78 et 80 rue Vaneau - 75007 PARIS



Édition : octobre 2022 - Ne pas jeter sur la voie publique

# PROPOSITIONS CONSTRUCTIVES :



Le corps des TSEF est désormais regroupé dans la Commission Administrative Paritaire (CAP) traitant des fonctionnaires de catégorie B (Loi de la Transformation Publique).

## ▶ TECHNICIEN SUPÉRIEUR D'ÉTUDES ET DE FABRICATIONS

**NOTRE PRIORITÉ :** Défendre et promouvoir les droits des personnels civils des Armées.

**NOTRE ADN :** L'autonomie qui laisse aux syndicats territoriaux le pouvoir de décision dans le syndicat.

**NOTRE MÉTHODE :** Informer, accompagner les personnels dans toutes les situations de la vie professionnelle.

**NOTRE EXIGENCE :** Porter des propositions argumentées et motivées pour améliorer la situation de travail de tout personnel des Armées.

**NOTRE LIGNE :** Proposer et agir sur tous les sujets : défense des statuts de la Fonction publique, carrière et parcours professionnels, santé au travail, risques psychosociaux, conditions et temps de travail...

**VOTEZ  
UNSA DÉFENSE !**  
L'UNSA Défense, faites la différence !



## REVENDEICATIONS LIÉES AUX FONCTIONNAIRES :

- Contrairement aux idées reçues, 20% des agents ont fait l'objet d'une mobilité en 2020. Cette mobilité doit être valorisées de manière claire et rapide dans la mise en œuvre des lignes directrices de gestion (LDG) en matière de promotion et de valorisation de parcours professionnels.
- Rechercher la cohérence entre les groupes de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) par métier et les diverses organisations dans le souci de favoriser les parcours professionnels.
- Fixer des montants planchers par grade et par groupe IFSE à la place des seuls montants planchers par groupe.

## BILAN 2018/2022 POUR LES TSEF

- Le relèvement du taux de promotion de grade ;
- Le maintien de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) précédemment perçue, si le montant d'entrée dans le corps supérieur du fait de la réussite à un concours interne des agents de catégorie C du MinArm, est inférieur au précédent.

## REVENDEICATIONS 2022



### L'UNSA Défense demande :

Valoriser de manière claire et rapide la mobilité en matière de promotion et de reconnaissance des parcours professionnels dans la mise en œuvre des lignes directrices de gestion (LDG).

### IFSE :

- Avoir une cohérence métier et organisations pour favoriser les parcours professionnels ;
- Fixer des montants planchers par grade et par groupe (actuellement seulement par groupe) ;
- Attribuer un ticket promotion après réussite à un concours interne.

### AVANCEMENTS :

- Mettre en œuvre un plan de requalification pour les agents disposant d'une ancienneté importante dans le corps et positionnés sur des postes de catégorie A.

### FORMATION :

- Adapter véritablement le contenu des préparations aux examens professionnels et aux concours, en adéquation avec la nature des épreuves ;
- Créer une formation obligatoire à l'acquisition de nouvelles compétences métier et management pour tous les promus en catégorie B.

